



Bulletin URIOPSS n°68

Veille juridique et actualités régionales aide à domicile

Mai 2013

(Rédigé le 31 mai 2013)

Bonjour à toutes et à tous

Il n'y a rien d'important à signaler ce mois-ci....

*A noter qu'en lien avec la Dirrecte, l'Uriopss, l'Usgeres et l'Unifed organisent **trois réunions départementales sur l'insertion professionnelle des jeunes**. Il y sera présenté l'ensemble des dispositifs actuellement mobilisables pour insérer un jeune dans le monde professionnel. Les OPCA du secteur et notamment Uniformation viendront présenter leurs dispositifs d'accompagnement.*

Ces réunions auront lieu le :

10 juin, dans le Calvados (à Caen)

28 juin, dans la Manche (à St Lo)

3 juillet, dans l'Orne (lieu encore à confirmer)

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'Uriopss.

Cordialement

Anne BIDOU

Juriste

Informations juridiques à portée nationale

➤ **Extension de l'avenant n°8 relatif aux bas salaires**

L'avenant n° 08/2013 revalorisant les coefficients les plus bas vient de faire l'objet d'un arrêté d'extension par arrêté du 17 mai, paru au JO du 31 mai 2013. Cet avenant est donc **d'application obligatoire pour toutes les structures qui entrent dans son champ d'application** à partir de la date d'extension, soit au 1^{er} juin 2013. Rappelons qu'il a fait l'objet d'un arrêté d'agrément par arrêté du 25 mars dernier (voir veille n°67) : il est donc d'application obligatoire, pour les structures qui adhèrent à l'un des syndicats signataires, à la date mentionnée dans l'avenant soit au 1^{er} janvier 2013.

➤ **Refus d'agrément de deux autres avenants / erratum**

L'arrêté du 25 mars 2013, signalé dans la grille du mois dernier comme ayant notifié le refus de l'agrément n°3 et 6 a également refusé l'agrément des avenants n° 4 et 5. Sont donc refusés à l'agrément les avenants suivants :

- > Avenant n° 3 du 22 mars 2012 portant revalorisation des indemnités kilométriques,
- > Avenant n° 4 du 5 avril 2012 relatif au fonds d'aide au paritarisme, aux congés d'ancienneté et à la cotisation frais de santé,
- > Avenant n° 5 du 5 juillet 2012 relatif à la revalorisation des bas salaires,
- > Avenant n° 6 du 5 juillet 2012 relatif à la mise à disposition de salariés.

➤ **Congé de paternité**

Un arrêté du 3 mai (JO du 23 mai) fixe la liste des pièces justificatives à fournir pour bénéficier de l'indemnisation du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

➤ **Mariage pour tous**

La loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe et parue au JO du 18/05 aura des incidences sur le code du travail puisque les couples homosexuels ont désormais les mêmes droits que les couples hétérosexuels (ex : congés pour événements familiaux).

➤ **Dépôt des accords intergénérationnels**

Un arrêté du 26 avril 2013 (JO du 8 mai 2013) donne le modèle de la **fiche descriptive** devant accompagner le dépôt de l'accord.

➤ **Revalorisation de l'APA au 1^{er} avril**

Certains montants relatifs à l'APA sont augmentés dans les mêmes proportions que la majoration pour tierce personne, soit de + 1,3 % au 1^{er} avril dernier.

Informations non juridiques à portée nationale

Le collectif national de l'Aide à domicile -auquel participe l'Uniopss- a adressé le 6 mai un courrier à la direction nationale de l'action sociale de la CNAV afin de lui faire part de ses remarques sur le cahier des charges de la réforme du panier de services financé par la CNAV. Le collectif a notamment attiré l'attention sur le décalage entre les dotations financières et l'évolution des besoins.

Pour avoir de plus amples informations, vous pouvez également aller sur les sites suivants :
<http://www.legifrance.gouv.fr/>
<http://www.urssaf.fr/>
<http://www.uriopss-basse-normandie.asso.fr/>